

<http://ugtg.org/spip.php?article915>



# Répression - Appel de l'UGTG au mouvement ouvrier international

- Dossier spécial LKP - Expressions -



Date de mise en ligne dimanche 17 mai 2009

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Pointe à Pitre, Guadeloupe, le 14 mai 2009.

## APPEL DE L'UGTG AU MOUVEMENT OUVRIER ET DEMOCRATIQUE INTERNATIONAL

Chers camarades, chers amis,

Encore une fois l'Etat français, avec la complicité des principaux élus de Guadeloupe, utilise son appareil répressif contre la jeunesse, contre les travailleurs, contre le peuple de Guadeloupe.

**N'arrivant pas à faire reculer le mouvement en cours depuis 5 mois contre les pwofitasyon**, à l'appel des organisations de Guadeloupe, singulièrement des organisations syndicales, l'Etat français a décidé d'actionner son appareil de répression judiciaire. Rappelons que ce mouvement a déjà permis la signature de l'Accord interprofessionnel, Accord Bino du 26 février 09, de 200 euros d'augmentation des bas salaires, la signature d'un Protocole d'accord le 4 mars 09 suspendant ainsi la grève générale qui avait commencé le 20 janvier 09.

### Ainsi assistons-nous à une cascade d'enquêtes judiciaires et de procès :

- ▶ Le 8 mars ouverture d'une enquête judiciaire contre Elie DOMOTA, secrétaire général de notre syndicat et porte-parole de LKP ;
- ▶ Le 15 mai : procès des jeunes de Gourbeyre ;
- ▶ Le 19 mai : Pour avoir dénoncé les écoutes illégales dont ils étaient victimes, Maîtres Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA sont convoqués au tribunal de Pointe-à-Pitre par un juge du tribunal de grande instance de Paris ; le procureur général de la cour de Basse-Terre ayant demandé le dessaisissement de l'affaire par le juge d'instruction du tribunal de Pointe à Pitre ;
- ▶ Le 20 mai : Convocation devant la chambre de l'instruction de **Michel MADASSAMY et de Gabriel BOURGUINON**, dirigeants de l'UGTG ; a noter que maîtres **S. Aristide et P. Tacita** sont leurs avocats ;
- ▶ Le 26 mai : procès de **Raymond GAUTHEROT**, ancien secrétaire général de l'UGTG ; condamné en première instance à trois mois de prison ferme.
- ▶ Le 29 mai : procès de **Jocelyn LEBORGNE**, membre du Conseil syndical de l'UGTG ; Le 4 juin 2009 : Procès du camarade Max Delourneau, pour sa participation aux mobilisations du LKP.
- ▶ Le 9 juin 2009 : Procès du camarade **Christophe THEOPHILE**, membre du Conseil syndical de l'UGTG.

### Pourquoi ce plan de répression contre les travailleurs, la jeunesse, le peuple de Guadeloupe ?

**Parce que les travailleurs avec leurs syndicats ne capitulent pas devant les coups qui leur sont assésés de toutes parts** : grèves et manifestation massive des salariés grévistes pour faire appliquer l'Accord Bino intégral, refus de l'amputation par le gouvernement, mobilisations contre les menaces et chantages aux licenciements ;

**Parce que le 1er mai 09 il y avait plus de 30 000 manifestants à Petit Canal ;**

**Parce que le LKP continue d'obtenir satisfaction dans les négociations sur la plate-forme de 146 points qui se poursuivent avec le soutien massif de la population.** C'est par milliers que les jeunes, les chômeurs, les travailleurs, les retraités, participent aux meetings dans les communes à l'appel de LKP.

Chers camarades, Chers amis,

**C'est grâce à la détermination des travailleurs et du peuple de Guadeloupe**, par la grève générale de 44 jours, par la mobilisation de la population, jusqu'à 100 000 manifestants, que nous avons pu obtenir satisfaction sur les revendications négociées, **c'est aussi grâce à votre solidarité.**

**Au nom du droit des travailleurs et du peuple de Guadeloupe à se battre pour leurs légitimes revendications et barrer la voie à la répression, nous faisons à nouveau appel à la solidarité internationale.**

Le secrétaire général,  
Elie Domota

*Post-Scriptum*

## **Messages de protestation à adresser à :**

### **Préfet de Guadeloupe**

Rue Lardenoy 97 100 Basse Terre  
**Fax : International : 00 335 90 81 58 32 Ou : 00 590 590 815832**  
**De la France : 05 90 81 58 32**

### **M. Yves Jégo Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer**

27, Rue Oudinot 75 007 Paris  
**Fax : International : 00 331 53 69 28 04**  
**De la France : 01 53 69 28 04**

### **Tribunal de Grande Instance de Pointe à Pitre**

**Fax - International : 00 33 590 836104 Ou : 00 590 590 836104**  
**De la France : 0590 836104**

### **Tribunal de Grande Instance de Basse-Terre**

**Fax : International : 00 33 590 806361 Ou : 00 590 590 806361**  
**De la France : 0590 806361**

### **Copie à :**

#### **UGTG,**

Rue Paul Lacavé 97 110 Point-à-Pitre Guadeloupe  
**Fax : International : 00 335 90 89 08 70 Ou : 00 590 89 08 70**  
**France : 05 90 89 08 70**  
Adresse mail : [ugtg@wanadoo.fr](mailto:ugtg@wanadoo.fr)